



Communiqué 2026 - 02

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 30 janvier 2026

Mini-affichage provincial - ouverture de succursale 23372 Sherbrooke -Belvédère Sud

Selon l'article 24 :06 de la convention collective, s'il y a, en cours d'année, l'ouverture d'une nouvelle succursale, il peut y avoir un mini-affichage.

Prenez note que le poste d'origine de l'employé.e qui obtiendra le poste dans la nouvelle succursale ne sera pas comblé de façon permanente avant le prochain affichage annuel.

Poste : **23372-1935 COS**

1	2	3	4	5	6	7
	10:00-18:00 (8.0) 23372 COS 1 repas	10:00-18:00 (8.0) 23372 COS 1 repas	10:00-18:00 (8.0) 23372 COS 1 repas	10:00-20:00 (10.0) 23372 COS 1 repas	10:00-17:00 (7.0) 23372 COS	

- Date de l'affichage : **30 janvier au 8 février**
- Entrée en poste prévue : **22 février**
- Résultat d'attribution : **9 février**

Retrachements d'heures

L'employé.e qui obtiendra le poste conservera ses retranchements d'heures qui seront ajustés au besoin avec les heures de son nouveau poste, et selon l'interprétation commune. Dans le cas où l'employé.e n'avait pas de retranchement d'heures, il.elle devra attendre à la planification annuelle pour faire une demande.

L'équipe des relations de travail